

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 2010-L-02**

Avis est donné par la soussignée, greffière de cette Ville que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal et a reçu l'approbation requise par la loi, le tout tel que ci-après indiqué:

**2010-L-02** intitulé « Règlement modifiant règlement concernant le lotissement 2010-L-02, tel qu'amendé, de façon à modifier des dispositions concernant les exigences de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, relative à un projet de lotissement.

- Avis de motion, le 10 août 2021;
- Adoption par le conseil municipal du projet de règlement, le 10 août 2021;
- Avis public de consultation écrite, du 25 août au 9 septembre 2021;
- Adoption par le conseil municipal du règlement, le 14 septembre 2021;
- Émission du certificat de conformité par la municipalité régionale de comté de Roussillon, le 4 octobre 2021.

Ce règlement est entré en vigueur le 4 octobre 2021, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la M.R.C. de Roussillon.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en faisant une demande aux Services des affaires juridiques et greffe, par courriel au [greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca)

Donné à Sainte-Catherine, ce 13 octobre 2021



Me Pascalie Tanguay, greffière